

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 septembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

### CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE M. MANLIO  
BROSIO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je signaler la présence à la tribune de l'Orateur d'un invité de marque du Parlement canadien, dont la visite aujourd'hui nous honore, le secrétaire général de l'OTAN, M. Manlio Brosio.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

Au nom de mes collègues, je vous souhaite, monsieur le secrétaire général, la plus cordiale bienvenue.

[Traduction]

Le secrétaire général se trouve à Ottawa à l'occasion de la dix-septième réunion annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Les députés voudront sûrement qu'en leur nom je souhaite une très cordiale bienvenue, non seulement au secrétaire général mais aussi au président de l'Assemblée, M. Romain Fandel, et à tous les éminents parlementaires qui représentent avec autant de dignité les assemblées nationales de la communauté de l'OTAN.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LEWIS—LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS  
PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ—  
LA SITUATION

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je souleve une question de privilège qui touche le Parlement tout entier. Je sais qu'on a déjà soulevé la question à diverses reprises dans le passé. Je songe au fait que le gouvernement n'a pas fait les versements prévus par la loi sur les réserves provisoires de blé. On a soulevé la question maintes fois. Il y a eu la question de privilège soulevée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le 13 septembre. Puis, le débat en vertu de l'article 26 du Règlement le 16 septembre. En outre, le député de Peace River (M. Baldwin) a tenté de présenter, le 21 septembre, une motion ayant trait à la mise en accusation des ministres compétents, et nous avons eu un débat de l'opposition et une mise aux voix le 23 septembre. Ajoutons à cela, un certain nombre de motions, aux termes de l'article 43 du Règlement, et de nombreuses questions posées par les députés de l'opposition officielle et ceux du parti que j'ai l'honneur de diriger.

Toutefois, monsieur l'Orateur, ma question de privilège fait suite à de nouveaux faits qui se sont produits au cours des dernières heures. Hier durant la période des ques-

tions, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré en réponse à une question:

Monsieur l'Orateur, ces versements n'ont pas été faits . . .

Puis, d'après les journaux qui semblent citer ses propos textuellement, il aurait fait la déclaration suivante en dehors de la Chambre des communes:

«Nous avouons que le gouvernement est en faute et nous ne voulons pas le demeurer indéfiniment» a déclaré le premier ministre Pierre Trudeau en dehors de la Chambre hier.

Il a dit que le gouvernement retirerait son projet de loi «d'ici quelques semaines ou quelques jours» si le Parlement ne l'adopte pas.

«Si les cultivateurs par l'intermédiaire des députés conservateurs disent qu'ils veulent 60 millions de dollars au lieu de 100 millions, c'est fort bien.»

• (2.10 p.m.)

C'est ce que le premier ministre aurait dit en dehors du Parlement hier et, en plus, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est dans l'Ouest pour parler, dit-on, aux cultivateurs des Prairies et leur demander s'ils veulent que le gouvernement effectue les versements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé ou s'ils préfèrent accorder leur appui au bill C-244. Les déclarations du premier ministre et du ministre chargé de la Commission du blé créent, à mon humble avis, une nouvelle situation qui mérite votre attention, monsieur l'Orateur, ainsi que celle du Parlement car je vous dis, monsieur l'Orateur, et je le dis aux députés de cette Chambre et au peuple canadien, que tout cela revient à un mépris délibéré et scandaleux de la loi de la part du gouvernement actuel. Le gouvernement fait fi de la loi et daube le Parlement.

Voici ce que le premier ministre et le ministre chargé de la Commission du blé disent à la population canadienne et aux députés: «Nous savons que nous violons la loi et que nous sommes en faute, et nous avons l'intention de continuer jusqu'à ce que le projet de loi qui, à notre avis, est excellent, soit adopté par le Parlement ou jusqu'à ce que, pour une raison quelconque, nous retirions ce projet de loi, après quoi il faudra nous conformer à la loi actuellement incluse dans les statuts.» Monsieur l'Orateur, le gouvernement, comme chaque citoyen du Canada, doit obéir à la loi telle qu'elle existe et inconditionnellement.

J'estime en outre que le premier ministre, le ministre chargé de la Commission du blé et le gouvernement faussent les faits dans leurs déclarations à la population canadienne. La question en litige n'est plus de savoir si les gens sont payés en vertu d'une loi plutôt que d'une autre, mais si la population canadienne et le Parlement permettront au gouvernement d'enfreindre la loi et de continuer à le faire impunément et si le Parlement, car apparemment nous n'avons aucune porte de sortie, va permettre au gouvernement de continuer à enfreindre la loi sans qu'il lui en soit fait reproche et sans avoir à en rendre compte au moyen d'une enquête sérieuse sur la situation, par l'entremise d'un comité parlementaire.